



FAP colmaté a 77000 km, ai-je un recours ?

Par **biz85**, le **18/11/2020** à **21:06**

Bonjour,

j'ai acheté en juillet 2019 une renault megane 3 estate 1.5 dci 110 dans un garge Renault.

Pendant les 3 premiers mois de la garantie, j'ai eu un souci voyant rouge CASSE MOTEUR. Le garagiste a passé la valise : FAP colmaté.

Il a fait une régénération, m'a dit qu'il en avait fait une pas longtemps avant la vente (l'ancien propriétaire a acheté le véhicule neuf dans ce garage et a effectué tous les entretiens dans ce garage), et que je faisais trop de petits trajets, que le véhicule n'avait pas le temps de chauffer suffisamment pour effectuer un cycle de nettoyage du FAP. Qu'il faut que je roule 1 fois par mois une dizaine de kilomètres à 3800 tours/minute afin de nettoyer le FAP. Choses non précisées avant l'achat, je ne savais pas qu'en roulant peu, je rendrais le véhicule inutilisable, sinon je ne l'aurai pas pris.

J'ai suivi ces recommandations pendant un peu plus d'un an, jusqu'à il y a 3 semaines ou 1 mois, ou la même panne est revenue. Je suis allez le voir, il a passé la valise, et m'a dit que cette fois, la voiture n'arrivait plus a nettoyer, même avec une régénération. Il m'a devisé le remplcement du FAP : environ 1 000 €.

Mon véhicule a 77 000 km. J'ai lu qu'en moyenne, un FAP fait entre 140 000 et 210 000 km.

Pensez vous qu'il y a défaut de conseil de sa part ? Ou vice-caché ? Ou autre chose qui ferait que je peux lui demander de reprendre mon véhicule (en appliquant une décôte par exemple pour avoir roulé un an avec, à peine 3 000 km) ?

Merci pour vos conseils et réponses...

Jérôme